

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

van

WOENSDAG 27 MEI 2015

Namiddag

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

du

MERCREDI 27 MAI 2015

Après-midi

La séance est ouverte à 14.36 heures et présidée par Mme Muriel Gerkens.

De vergadering wordt geopend om 14.36 uur en voorgezeten door mevrouw Muriel Gerkens

01 Interpellation de M. Daniel Senesael à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur "une transition environnementale juste" (n° 40)

01 Interpellatie van de heer Daniel Senesael tot de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "een billijke milieutransitie" (nr. 40)

01.01 Daniel Senesael (PS): Madame la présidente, madame la ministre, je vous remercie d'être attentive à cette interpellation puisque, comme vous l'avez d'ailleurs indiqué lors de la présentation de vos objectifs, la protection de l'environnement et du climat constituent deux enjeux majeurs de ce XXI^e siècle.

Si on n'agit pas rapidement, le réchauffement climatique annoncé aura de lourdes conséquences pour la planète, tant pour les générations actuelles que pour les générations futures. Ainsi, dans son dernier rapport, le GIEC liste les effets désastreux qu'une augmentation des températures supérieure à deux degrés par rapport à la période préindustrielle pourrait engendrer. On parle d'élévation du niveau des mers, de diminution de la biodiversité, de la multiplication de catastrophes naturelles qui se feront plus intenses et plus fréquentes, autant d'éléments qui mettront à mal la satisfaction de besoins essentiels pour l'homme et entraîneront irrémédiablement des migrations accentuées, des déplacements de populations en quête d'eau potable et fuyant les famines et, nécessairement, une pauvreté accrue, voire une paupérisation.

Il est donc clair que dans cette matière, le *statut quo* politique ne peut être davantage maintenu. Ces perspectives particulièrement peu réjouissantes appellent des mesures urgentes visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre mais aussi à limiter les impacts des changements climatiques. À cet égard, je rappelle que le paquet Climat et Énergie 2013-2020 de l'Union européenne assigne à la Belgique deux objectifs juridiquement contraignants à atteindre d'ici 2020: d'une part, réduire de 15 % nos émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non ETS et, d'autre part, atteindre une part d'énergie renouvelable de 13 %, alors même que les experts estiment que si l'on veut maintenir ce réchauffement inéluctable sous la barre des deux degrés, il faudrait diminuer les émissions globales de 40 à 70 % d'ici 2050.

Dès lors que nous considérons que les émissions mondiales n'ont jamais tant augmenté que durant la période 2000-2010 et que les énergies fossiles représentent 80 % de l'énergie consommée à l'échelle mondiale, il va sans dire que l'ampleur de la tâche se révèle énorme, voire gigantesque.

Dans un monde où les inégalités sociales sont à leur paroxysme, il est de plus en plus indispensable d'agir alors que les changements climatiques renforcent les inégalités entre Nord et Sud, entre riches et pauvres. Les populations les plus fragiles sont en effet les premières victimes des conséquences du réchauffement, alors qu'elles en soient les moins responsables. C'est, de plus, une question fondamentalement sociale, car ce sont souvent les personnes les plus vulnérables qui souffrent davantage des dégradations environnementales et ce sont souvent les personnes les moins favorisées qui vivent dans les quartiers les plus pollués, dans les zones où la circulation routière est dense ou dans les quartiers sans espaces verts. De ce point de vue, les inégalités environnementales constituent donc également des inégalités sociales, ce qui entre en totale contradiction avec les valeurs que nous défendons.

La volonté légitime et urgente de préserver notre environnement et, ainsi, le climat passe par une nécessaire transformation de nos économies, ainsi que par une refonte de nos modes de production et de consommation. Or il est évident que nous ne pourrons pas transiter d'une économie dépendante des énergies fossiles à une économie neutre en carbone sans que l'emploi en soit affecté, tout comme il est certain que nous inscrire dans une logique néolibérale qui postulerait que les lois du marché mèneraient d'elles-mêmes à une économie faible en émissions carbone, réellement soutenable et socialement juste, paraît illusoire. C'est pourquoi il est capital que les politiques conduites en vue de limiter notre impact sur l'environnement soient orientées de telle sorte qu'elles ne laissent personne sur le bord du chemin.

En ce domaine, les pouvoirs publics ont, dès lors, un rôle essentiel à jouer, notamment en termes de régulation, car la justice sociale, le développement économique et le respect de l'environnement ne se réaliseront pas d'eux-mêmes. La fonction d'exemple des pouvoirs publics est donc importante, tant d'un point de vue pédagogique qu'en termes de bonne gestion et de bien-être des citoyens, et ce aussi bien pour accélérer le changement que pour réduire leur propre charge.

Madame la ministre, dans des régions frappées par plusieurs années de désindustrialisation structurelle, dans des régions où le manque de moyens notamment en termes d'investissements, prive les travailleurs des secteurs forts en émissions carbone d'alternatives professionnelles crédibles, face à de nombreuses atteintes que ce gouvernement porte à notre modèle social, face à la précarisation grandissante de bon nombre de nos concitoyens, les mesures à engager en vue de limiter notre empreinte écologique ne seront acceptées par la population que si elles sont socialement justes.

Dès lors, quels sont les moyens envisagés par votre ministère pour nous assurer que les questions environnementales et notamment la mise en œuvre du paquet Climat-Énergie 2013-2020 ne seront pas traitées au détriment des questions sociales?

Par ailleurs, comme je l'ai souligné, les pouvoirs publics ont un rôle de moteur à jouer en cette matière. Moteur d'un changement de société en vue d'assurer l'épanouissement de tous en alliant progrès social, développement économique, respect de l'environnement et participation de chacun à la vie commune dans une logique de développement durable.

Quelle stratégie a-t-elle été développée en la matière? Une initiative telle que l'instauration d'un centre d'excellence du climat pour la Belgique, qui irait dans le bon sens, avait été évoquée. Si je ne m'abuse une étude préparatoire en vue de la création de ce centre était en cours de finalisation. Madame la ministre, où en est-on dans ces projets?

01.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Madame la présidente, cher collègue, je répondrai à votre interpellation qui est fondée sur trois questions essentielles.

Tout d'abord, les mesures fédérales qui visent à compléter et à renforcer l'action des Régions pour la mise en œuvre du paquet Énergie-Climat 2013-2020 devront être établies dans le cadre de l'accord de répartition des efforts et opportunités entre les Régions et l'État fédéral, le fameux *burden sharing*. Une série de mesures seront envisagées, y compris des mesures de nature fiscale et des normes de produits. Il va de soi que celles-ci devront être accompagnées d'autres mesures, afin d'éviter tout impact redistributif qui serait défavorable à certaines catégories sociales. Des travaux menés par le Bureau fédéral du Plan à la demande du service Changements climatiques de mon administration indiquent par ailleurs que l'impact de la mise en œuvre du paquet 2013-2020, tout comme l'adoption d'objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2030, actuellement en discussion au niveau européen, est susceptible de conduire à une création nette d'emplois.

Des enjeux sont présents. D'une part, une partie des recettes publiques issues de la mise aux enchères des quotas d'émissions ou de la mise en place d'une fiscalité carbone dans les secteurs des bâtiments ou des transports doit être mobilisée afin de corriger les impacts socialement injustes. D'autre part, il faut commencer à développer des solutions en vue de la formation des travailleurs actuellement occupés dans une série de secteurs intensifs en énergie et amenés à se réorienter à moyen et long termes. Dans tous les cas, ces mesures d'accompagnement devront être cohérentes entre les différents niveaux de pouvoir et se renforcer mutuellement. Voilà pour la question relative aux mesures fédérales visant à assurer une transition socialement juste, prise dans le cadre de la mise en œuvre du paquet Climat-Énergie.

En ce qui concerne la transition socialement juste, je peux vous assurer que la Belgique a activement

proposé et soutenu l'inclusion par l'Union européenne du concept de transition juste comme principe directeur dans le texte de négociation pour l'accord du prochain sommet de Paris, qui se tiendra fin de cette année, texte compilé à Genève en février 2015, comme elle l'a fait également pour le respect des droits de l'homme et pour la dimension genre.

À l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire du Comité de Coordination pour la Politique internationale de l'Environnement (CCPIE), les syndicats ont utilisé une image disant "qu'il n'y a plus un négociateur climat belge qui n'a pas tatoué sur son bras transition juste, et ce depuis le 27 avril dernier." Cela témoigne de l'engagement et de l'intervention de toutes les forces vives dans le cadre de la préparation de cet accord à Paris en 2015.

Je fais et continuerai à faire tout ce qui est possible au niveau des discussions belges, européennes et onusiennes pour préserver ces principes directeurs importants dans la version finale de l'accord de Paris. Je suis très consciente que la politique climatique ne se déroule pas dans un vase clos, mais qu'elle doit être intégrée dans le développement durable des sociétés prenant en compte toutes les dimensions socio-économiques.

Même si la plupart des mesures visant une transition juste devront être prises au niveau local et national, une affirmation de ce principe dans l'accord de Paris constitue un signal politique et une base juridique très importants.

Enfin, je vous informe que la Belgique a une tradition de dialogue régulier avec les parties prenantes sur l'état des lieux des négociations climatiques en organisant, de façon systématique, des consultations avant les phases principales des négociations internationales et en accueillant leurs représentants dans la délégation belge pendant ces négociations. Ce dialogue contribue d'ailleurs au soutien par les acteurs de la société civile d'une politique climatique juste et ambitieuse, nécessaire pour maintenir l'augmentation de la température en dessous de 2° Celsius.

Quelle est mon approche pour intégrer les questions sociales dans le prochain plan de développement durable? Le prochain plan fédéral de développement durable tiendra pleinement compte de la dimension sociale d'un développement durable. Son processus de préparation permet d'accorder toute l'attention nécessaire à cette dimension.

La loi du 5 mai 1997 fixant la stratégie fédérale de développement durable prévoit que l'avant-projet de plan est préparé par la Commission interdépartementale pour le Développement durable, la CIDD, et le plan entend concrétiser les engagements internationaux de la Belgique et les objectifs de la vision stratégique à long terme de développement durable adoptés par le gouvernement en 2013 dans les dimensions tant économique, que sociale et environnementale.

La CIDD est composée des représentants de tous les services publics fédéraux. Ceci permet de préparer et de coordonner des politiques transversales qui tiennent compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux à court et à long termes, ici et ailleurs.

Pour la préparation de cet avant-projet de plan, la CIDD a opéré une pré-consultation des parties prenantes avant la rédaction d'un premier projet de texte. Il s'agissait, sur la base des objectifs de la vision à long terme, d'identifier des priorités et des pistes d'action pour la durée du prochain plan. Les participants provenaient de tous les horizons, dont les secteurs plus sociaux et les impacts sociaux d'autres initiatives ont aussi été abordés.

Sur la base de ces discussions, des projets d'action ont été rédigés par les administrations fédérales en veillant à la prise en compte de la dimension sociale de toutes les propositions. Par ailleurs, comme tous les membres de la CIDD, les départements liés aux matières sociales ont été invités à proposer des actions et à se concerter avec leurs collègues pour développer des actions de coopération entre départements.

Cet avant-projet de plan sera soumis à une consultation publique et un avis du Conseil fédéral du Développement durable (CFDD) sera demandé. Tous les acteurs sociaux pourront commenter les propositions de mesures et proposer les leurs s'ils le souhaitent. Le gouvernement débatera ensuite de ces propositions en vue d'une adoption d'ici octobre 2015, comme le prévoit le plan. Celui-ci contient des actions de coopération entre les départements fédéraux. Je suis convaincue que le prochain plan permettra de tenir compte de la dimension sociale et contribuera à opérer une transition vers un développement durable. Je

vous remercie de votre attention.

01.03 Daniel Senesael (PS): Madame la présidente, madame la ministre, merci pour votre réponse coordonnée, articulée autour de différents axes, vous l'avez souligné: des mesures fédérales au sommet de Paris en passant par le plan de développement fédéral. Chaque fois, vous indiquez de quelle manière vous allez traiter cette transition socialement juste. Je vous remercie de ces éléments de réponse.

Vous avez parlé du sommet de Paris, de l'intervention des syndicats, des forces vives, et comment le signal politique est donné pour que cette transition soit prise en considération. J'insiste fortement sur l'accompagnement social des plus fragilisés ainsi que sur le maintien de l'activité économique afin de rendre ce changement acceptable.

Relativement au plan de développement fédéral, vous évoquez également cette dimension sociale, avec une coordination entre les différents secteurs concernés. Là aussi, je pense qu'il sera intéressant de voir la mise en œuvre et surtout comment les personnes intéressées pourront se prononcer et influencer sur le processus.

Suite à vos réponses, je vais me permettre de déposer une motion de recommandation. Dans les grandes lignes, elle demande la garantie de l'activité économique afin de rendre le changement acceptable, et la concrétisation du soutien aux pays en développement face aux conséquences du réchauffement climatique; pour que ces différents objectifs soient aussi pris en compte dans les discussions préalables au sommet de Paris.

Moties Motions

La **présidente**: En conclusion de cette discussion les motions suivantes ont été déposées.
Tot besluit van deze bespreking werden volgende moties ingediend.

Une motion de recommandation a été déposée par M. Daniel Senesael et est libellée comme suit:

"La Chambre,
ayant entendu l'interpellation de M. Daniel Senesael
et la réponse de la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable,
demande au gouvernement

- d'inscrire au cœur du futur "Protocole de Paris" l'objectif d'une transition juste et durable vers une société qui émet peu de gaz à effet de serre et consomme moins de matières premières, ce qui nécessite d'assurer l'accompagnement social des plus fragiles et des travailleurs et de garantir l'activité économique afin de rendre ce changement acceptable;
- de défendre systématiquement au sein des organisations internationales et européennes la transition vers un développement durable qui assure une protection sociale forte tout en intégrant les enjeux économiques et environnementaux (au sein de l'UE, des Nations unies, de l'OMC, de l'OCDE, des accords bilatéraux, etc., par notamment la concrétisation des objectifs de développement durable);
- de concrétiser le soutien aux pays en développement afin de les aider à faire face aux conséquences du réchauffement climatique via notamment la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières dont une partie sera affectée à cet objectif;
- d'intégrer davantage les objectifs de développement durable dans les politiques publiques et dans leur évaluation;
- de développer de nouveaux indicateurs, en complément du PIB, afin de mieux mesurer le bien-être des citoyens et les utiliser conjointement pour orienter les politiques publiques vers cet objectif;
- de généraliser progressivement l'utilisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics en tenant compte de la nature du marché et du secteur concerné et en instaurant un dialogue avec les secteurs pour les aider à répondre à ces marchés publics."

Een motie van aanbeveling werd ingediend door de heer Daniel Senesael en luidt als volgt:

"De Kamer,
gehoord de interpellatie van de heer Daniel Senesael
en het antwoord van de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling,
vraagt de regering

- het streefdoel van een billijke en duurzame transitie naar een grondstofefficiënte samenleving met een lage broeikasgassenemissie centraal te stellen in het toekomstige 'Parijsprotocol', wat inhoudt dat er sociale

begeleidingsmaatregelen moeten worden genomen voor de kwetsbaarste bevolkingsgroepen en de werknemers en dat de economische activiteit gewaarborgd moet worden, teneinde een draagvlak voor die verandering te creëren;

- de transitie naar een duurzame ontwikkeling met een sterke sociale bescherming én oog voor de uitdagingen op economisch en milieuvlak systematisch te verdedigen in internationale organisaties en EU-instellingen (EU, Verenigde Naties, Wereldhandelsorganisatie, OESO, bilaterale akkoorden, ..., meer bepaald via de verwezenlijking van de doelstellingen inzake duurzame ontwikkeling);

- invulling te geven aan de steun voor de ontwikkelingslanden om ze te helpen de gevolgen van de klimaatopwarming op te vangen, meer bepaald via de invoering van een belasting op financiële transacties, waarvan een deel voor dat doel zal worden aangewend;

- de doelstellingen inzake duurzame ontwikkeling steviger te verankeren in het overheidsbeleid en de evaluatie ervan;

- nieuwe indicatoren te ontwikkelen, in aanvulling op het bbp, om het welzijn van de bevolking beter te kunnen meten en die indicatoren naast elkaar te gebruiken om het overheidsbeleid af te stemmen op die doelstelling;

- het gebruik van sociale en milieuclausules stapsgewijs op te nemen in alle overheidsopdrachten, waarbij er rekening gehouden wordt met de aard van de opdracht en de betrokken sector en men de dialoog met de sectoren aangaat om ze te helpen aan de clausules in die overheidsopdrachten te beantwoorden."

Une motion pure et simple a été déposée par Mme Valerie Van Peel et par MM. Luc Gustin, Dirk Janssens et Damien Thiéry.

Een eenvoudige motie werd ingediend door mevrouw Valerie Van Peel en door de heren Luc Gustin, Dirk Janssens en Damien Thiéry.

Le vote sur les motions aura lieu ultérieurement. La discussion est close.
Over de moties zal later worden gestemd. De bespreking is gesloten.

*Le développement des questions et interpellations est suspendu de 14.54 heures à 16.12 heures.
De behandeling van de vragen en interpellaties wordt geschorst van 14.54 uur tot 16.12 uur.*

02 Question de M. Daniel Senesael à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le Plan fédéral 'Adaptation aux changements climatiques'" (n° 3842)

02 Vraag van de heer Daniel Senesael aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het Federaal Plan 'Adaptatie aan klimaatverandering'" (nr. 3842)

02.01 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, sécheresses, perte de biodiversité, événements climatiques extrêmes... Les effets du réchauffement climatique se font ressentir dans la plupart des régions du monde.

En 2010, une stratégie nationale d'adaptation a été approuvée par la Commission nationale Climat. Cette stratégie comprend notamment la mise en place d'un plan national d'adaptation. Ce dernier doit intégrer les contributions des Régions et du fédéral. Le fédéral dispose de compétences dans différents domaines pour mener des actions en matière d'adaptation. Un projet de plan fédéral adaptation aux changements climatiques a dès lors été rédigé en 2014. Le projet de plan a été soumis à consultation publique du 17 février au 18 avril 2014. Le Conseil fédéral du Développement durable a également rendu un avis sur ce projet.

Madame la ministre, le projet de plan doit maintenant être approuvé au niveau politique. Vous avez annoncé récemment votre volonté de déposer un plan fédéral d'adaptation sur la table du Conseil des ministres. Quel est votre timing? Quels enseignements tirez-vous de la consultation publique et quelles sont les modifications qui ont été apportées au projet de plan suite à cette consultation? Quelles suites allez-vous donner à l'avis du Conseil fédéral du Développement durable?

02.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Madame la présidente, monsieur le député, je sais votre intérêt pour le plan fédéral d'adaptation aux changements climatiques.

En ce qui concerne le timing pour l'adoption de ce plan, je compte le soumettre dans les semaines à venir au Conseil des ministres. Je ne peux me prononcer sur une échéance précise pour l'adoption du plan car ceci dépend aussi de l'issue des consultations préalables avec les autres membres du gouvernement mais je

compte sur une adoption et une initiation de la mise en œuvre des actions du plan dans les plus brefs délais. Je me hâte lentement!

En ce qui concerne la consultation publique, l'analyse des septante-deux réponses reçues a montré que les dix secteurs identifiés dans le plan sont perçus comme les plus pertinents pour le niveau fédéral. Les répondants estimaient en effet qu'une action fédérale est particulièrement pertinente pour les secteurs de l'énergie, les transports, l'agriculture et la recherche.

Les actions identifiées dans le plan semblent répondre aux attentes des participants à la consultation. Sur les trente et une actions du plan, vingt-neuf ont été identifiées par plus de 50 % des répondants comme étant des mesures ayant un potentiel élevé ou modéré d'adaptation aux changements climatiques. Aucune mesure n'a été jugée faible par plus de 50 % des répondants.

Une partie des commentaires formulés lors de la consultation consistait en des réflexions d'ordre général ou sortaient du contexte du projet de plan, soit parce qu'elles concernaient des compétences qui ne sont pas fédérales, soit parce qu'elles concernaient des mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les autres commentaires concernaient le besoin de renforcer la coordination au niveau fédéral, sensibiliser le public aux impacts à venir des changements climatiques, prendre en compte les questions des migrations environnementales induites par les changements climatiques.

Les remarques issues de la consultation publique, ainsi que l'avis unanime du Conseil fédéral pour le développement durable (CFDD), ont permis d'améliorer le contenu du projet de plan. Trois mesures d'adaptation ont ainsi été ajoutées dans ce plan.

La première concerne le secteur de l'énergie et consiste à prendre en compte les impacts futurs des changements climatiques dans les politiques énergétiques, sur une remarque du CFDD. La deuxième est une mesure transversale visant à assurer la coordination entre les différents départements impliqués au niveau fédéral dans la mise en œuvre du plan - création d'une task force fédérale Adaptation -, sur commentaire du CFDD et de la consultation publique. La troisième mesure, qui est une suggestion qui émane de la consultation publique, vise à renforcer la sensibilisation en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Les recommandations figurant dans l'avis du CFDD ont également permis d'améliorer et de renforcer le volet relatif au suivi et à l'évaluation du plan. Un pilotage plus rapproché a été prévu, comprenant une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan. Le CFDD a également insisté sur la nécessité d'aborder la question des pertes et dommages dont nous avons parlé dans le cadre de notre échange de vues, et celle des migrations environnementales. Ces deux aspects ont été identifiés comme des pistes à explorer dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du plan. Le plan fédéral Adaptation doit en effet être vu comme un processus destiné à évoluer en fonction des connaissances et de l'expérience acquise.

Les commentaires ponctuels proposés par le CFDD ont été intégrés dans leur totalité. Enfin, à la suite de l'avis du CFDD, un tableau récapitulatif des mesures du plan avec budget indicatif et identification des départements responsables de la mise en œuvre a été annexé au plan. L'avis du CFDD a également été transmis aux membres du groupe de travail Adaptation de la Commission nationale Climat dans le cadre des travaux en cours pour rédiger le plan national Adaptation et ce, dans la perspective d'une bonne coordination entre les Régions et le niveau fédéral.

02.03 Daniel Senesael (PS): Merci, madame la ministre, pour le caractère très complet de votre réponse ainsi que ces différents éléments qui nous permettent d'appréhender avec beaucoup d'optimisme les enseignements que vous tirez de cette consultation publique et les suites qui ont été données à l'avis du CFDD. Je suis très satisfait de votre réponse que vous fournissez en fonction des éléments que vous avez pu recueillir. Soyez déterminée à déposer ce plan au plus vite sur la table du Conseil des ministres.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

03 Questions jointes de

- **M. Georges Dallemagne à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les négociations internationales sur la politique climatique" (n° 4419)**
- **M. Daniel Senesael à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur**

"la réunion du 18 mai sur la répartition des objectifs climatiques 2013-2020" (n° 4497)

- M. Werner Janssen à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les objectifs climatiques et énergétiques" (n° 4506)

03 Samengevoegde vragen van

- de heer Georges Dallemagne aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de internationale onderhandelingen over het klimaatbeleid" (nr. 4419)

- de heer Daniel Senesael aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de vergadering van 18 mei over de spreiding van de klimaatdoelstellingen 2013-2020" (nr. 4497)

- de heer Werner Janssen aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de klimaat- en energiedoelstellingen" (nr. 4506)

03.01 Daniel Senesael (PS): Madame la présidente, madame la ministre, le lundi 18 mai, une réunion interfédérale a été organisée afin d'aboutir à un accord sur la répartition des objectifs climatiques à réaliser par notre pays dans le cadre du paquet Énergie-Climat 2013-2020. Pour rappel, ces objectifs assignés par l'Union européenne consistent, d'une part, à réduire de 15 % nos émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non ETS et, d'autre part, à atteindre une part de 13 % d'énergie renouvelable de la consommation finale d'énergie brute. La répartition des revenus issus de la mise aux enchères des quotas d'émission de CO₂ et le financement climatique international font également l'objet de cette négociation interfédérale.

Madame la ministre, quelles décisions ont-elles été prises lors de cette réunion du 18 mai? Par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il apparaît que le fédéral doit contribuer à la réalisation de cet objectif par le biais de politiques et mesures destinées à soutenir les efforts des Régions en la matière. Quelles mesures envisagez-vous de mettre en place à cet égard? Quelle part de l'effort en matière d'énergies renouvelables sera finalement à la charge du fédéral? Quel est l'état des négociations relatives à la répartition des revenus issus de la mise aux enchères des quotas d'émission de CO₂ et au financement climatique international?

03.02 Werner Janssen (N-VA): Mevrouw de minister, ik heb ongeveer dezelfde vragen als de heer Senesael. Ik ga de inleiding dan ook niet voorlezen. U hebt al heel wat vragen beantwoord, maar nog niet alles volgens mij. Ik zal dus mijn vragen herhalen.

Werden de regionale en federale doelstellingen voor emissierechten en hernieuwbare energie besproken tijdens de vergadering van 18 mei? Welk besluit werd er genomen? Ik heb gehoord dat er een werkgroep zou worden opgericht. Misschien kunt u daar iets dieper op ingaan.

Is er een akkoord met betrekking tot de verdeling van de inkomsten uit het Europese Emissions Trading System? Hoe ziet het eventuele akkoord eruit? Ik meen dat hierover nog geen akkoord is.

Is er een akkoord over de bijdrage aan de internationale klimaatfinanciering? Hoe ziet het eventuele akkoord eruit? Ik dacht dat u hebt gezegd dat de twee Gewesten niet tot een akkoord zijn gekomen. Misschien kunt u daarover nog wat duidelijkheid geven.

Is er eventueel een nieuw overleg gepland tussen de verschillende entiteiten van dit land? Misschien valt dat ook onder de werkgroep die u zal oprichten. Kunt u daarover wat meer uitleg geven?

03.03 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Senesael, avec votre accord, je vais d'abord répondre à M. Janssen, en néerlandais. Ensuite, la deuxième partie de ma réponse comportera certaines redites d'éléments mentionnés tout à l'heure de façon spontanée, mais j'espère qu'ils vous permettront d'avoir une réponse complète.

Mijnheer Janssen, op 18 mei was er, zoals u hebt aangegeven, een vergadering van de Nationale Klimaatcommissie waarop de door u aangehaalde punten besproken werden. Er kon echter nog geen consensus bereikt worden. Het voorzitterschap van de NKC, momenteel waargenomen door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, had voorafgaand aan de vergadering een voorstel overgemaakt aan alle partijen, zich hierbij grotendeels baserend op de teksten die reeds een consensus genoten in de eerdere fases van de onderhandelingen. De doelstelling van het voorzitterschap was dan ook in de eerste plaats een eerste reactie van de verschillende partijen op deze Brusselse nota in te winnen. Zoals aangegeven liet deze oefening niet toe om het debat te doen evolueren. Alle partijen blijven tot op heden bij hun eerder ingenomen posities. Er werd overeengekomen dat het Brussels voorzitterschap een werkplan voorlegt met een timing.

En ce qui concerne les engagements fédéraux relativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la note reprend la proposition déjà formulée précédemment d'une poursuite des politiques et mesures existantes agissant en complément des actions menées au niveau régional, permettant de générer des réductions d'émissions à hauteur de 15 250 kilotonnes d'équivalents CO₂ au cours de la période 2013-2020. Il s'agit essentiellement de poursuivre voire de renforcer les actions en place, notamment dans les domaines du transport et des biocarburants, des normes de produits et des bâtiments publics fédéraux. Je parle ici d'efficacité énergétique.

La note bruxelloise propose également la mise en œuvre de nouvelles mesures fédérales devant générer des réductions supplémentaires au cours de la même période à hauteur de 10 000 kilotonnes, ce qui va au-delà du montant prévu dans le mandat de négociation du gouvernement fédéral qui, lui, concerne 7 000 kilotonnes. Ce potentiel de réduction supplémentaire, qu'il s'agisse des 7 000 kilotonnes du fédéral ou des 10 000 kilotonnes de la Région bruxelloise, implique le développement et la mise en place de nouvelles politiques et mesures, notamment dans le domaine fiscal, des normes de produits, du soutien aux investissements en efficacité énergétique. Je rappelle que dans nos travaux qui se sont clôturés hier, nous avons un texte qui concerne l'augmentation de l'efficacité énergétique pour les compétences du fédéral puisque nous transposons une partie de la directive européenne en cette matière.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, la proposition bruxelloise reprend une part de 2 % sur les 13 % requis globalement au niveau national à charge du fédéral, via l'énergie éolienne offshore, ce qui est conforme aux propositions fédérales précédentes et a été confirmé dans le mandat de négociation approuvé par le Conseil des ministres.

À quelques détails près, la répartition de ces deux objectifs, à savoir réduction de gaz à effet de serre et énergies renouvelables, ne devrait plus poser de problèmes majeurs. Il n'en va malheureusement pas de même pour les deux derniers éléments de l'accord, à savoir la répartition de la mise aux enchères des quotas ETS et la contribution belge au financement climatique international.

La proposition bruxelloise est loin d'être satisfaisante à cet égard pour le niveau fédéral, puisque seuls 10 % des revenus ETS se verraient attribués au fédéral, dont on attendrait dans le même temps à ce qu'il s'engage à assurer 50 % de la contribution belge au financement climatique international, soit au moins 50 millions d'euros en 2015 au niveau belge, suivis d'une révision à la hausse pour les années suivantes. Il y a donc une disproportion entre ce qu'on reçoit et ce qu'on donne.

Compte tenu des efforts consentis par l'autorité fédérale tant en matière de contribution aux réductions d'émissions de gaz à effet de serre que d'énergie renouvelable et de contribution au financement international, sa part de recettes de la mise aux enchères des quotas ETS devrait au minimum s'élever à 20 %. C'est ce que j'ai demandé et obtenu au Conseil des ministres.

Le gouvernement fédéral a fixé dans le mandat fédéral, avec lequel je suis allée à la Commission nationale Climat où je me trouve maintenant, la hauteur de 20 % de répartition minimum des quotas ETS. Les discussions à venir devront donc se concentrer sur ces deux derniers éléments - la répartition des quotas ETS et le financement international - en vue de parvenir à un accord équilibré portant sur l'ensemble des quatre éléments de la négociation.

Quoi qu'il en soit, ce dossier n'a que trop traîné. Il serait maintenant irresponsable de ne pas chercher à parvenir à un accord politique avant la Conférence de Paris, qui aura lieu au mois de décembre de cette année. Je peux vous assurer que je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour parvenir à un accord politique avec mes collègues régionaux et je lance pour la énième fois un appel aux Régions au sujet de cet accord, dont nous avons besoin.

03.04 Daniel Senesael (PS): La position du gouvernement fédéral est claire. Concernant les quatre objectifs, la ministre a bien dit la situation dans laquelle nous nous trouvons, avec deux objectifs atteints et deux objectifs à atteindre. La question qui se pose, c'est dans quel délai cet accord pourra être trouvé. Je pense comme la ministre qu'il est primordial que cet accord puisse être trouvé avant la Conférence de Paris.

03.05 Werner Janssen (N-VA): Ik kan mij best aansluiten bij het antwoord dat de heer Senesael gegeven heeft. Ik meen echt dat de twee andere entiteiten, die blijkbaar wel inspanningen willen doen maar niet tot een akkoord kunnen komen, moeten worden aangemaand om tegen het einde van het jaar zeker mee te gaan in een totaal akkoord dat u dan kunt meenemen naar Parijs.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

04 Question de M. Daniel Senesael à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'objectif européen en matière de réduction de gaz à effet de serre pour 2030" (n° 4498)

04 Vraag van de heer Daniel Senesael aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de Europese doelstelling betreffende de vermindering van broeikasgasemissies tegen 2030" (nr. 4498)

04.01 **Daniel Senesael** (PS): Madame la ministre, alors que les entités de notre pays peinent à se répartir les objectifs définis dans le cadre du paquet Énergie-Climat 2013-2020, l'Union européenne s'est fixé un nouvel objectif de réduction des gaz à effet de serre d'au moins 30 % pour 2030 dans les secteurs non ETS. Cet objectif s'applique à l'Union européenne dans son ensemble. Il devra être réparti entre chaque État membre. Ce partage de l'effort fera l'objet d'une négociation longue et difficile.

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur le sujet. Les réponses sont attendues pour le 5 juin au plus tard. Madame la ministre, je voudrais savoir quels sont les critères de répartition de l'effort entre États membres que le gouvernement fédéral va défendre auprès de la Commission européenne.

04.02 **Marie-Christine Marghem**, ministre: Cher collègue, je vous remercie pour votre question concernant la consultation de la Commission européenne sur la préparation d'une proposition législative concernant l'effort à fournir par les États membres afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non couverts par le système ETS en vue de respecter l'engagement pris par l'Union, soit au minimum 40 % par rapport à 1990.

Lors du Conseil européen d'octobre 2014, alors que je venais à peine de prendre mes fonctions, la Belgique avait mis en avant le critère coût-efficacité comme élément important dans la répartition de l'objectif non ETS. Alliée à une série d'autres États membres, à savoir l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovaquie et la Suède, à qui sont attribués des objectifs plus limités dans un scénario coût efficace sur la base des analyses européennes, la Belgique a réussi à ce que ce critère soit reflété dans les conclusions dudit Conseil. Nous avons trouvé que c'était un accord intéressant et ambitieux.

En effet, les conclusions du Conseil du 24 octobre 2014 stipulent que l'objectif non ETS sera réparti sur la base du PIB par habitant, la poursuite de la clé de répartition actuelle et le reflet du besoin de solidarité européenne. Elles précisent aussi qu'il y aura une adaptation proportionnelle pour les États membres dont le PIB par habitant est supérieur à la moyenne européenne afin de refléter le rapport coût-efficacité de manière équilibrée et équitable.

Ces conclusions laissent encore une certaine marge de manœuvre en ce qui concerne la méthode exacte à employer pour cette adaptation.

La Belgique continue de contribuer de manière proactive à l'élaboration de la méthode finale, notamment en ayant diffusé et en défendant un document de travail belge sur le sujet. Dans la méthode de répartition que nous proposons et qui est soutenue par le gouvernement fédéral et les Régions, ainsi que par les États membres susmentionnés, l'objectif pour les pays dont le PIB par habitant est inférieur à la moyenne européenne est déterminé sur la base du PIB par habitant, pour les États membres au PIB par habitant supérieur à la moyenne européenne, comme la Belgique, deux critères sont d'application: le PIB par habitant et le rapport coût / efficacité, chacun ayant un poids identique.

Cette méthode donnerait lieu pour la Belgique à un objectif de réduction des émissions non ETS aux alentours de 31 %. À titre de comparaison, une répartition basée uniquement sur le rapport coût / efficacité donnerait un objectif pour la Belgique de 24 %, tandis que cet objectif serait de 37 % si l'on se base sur le seul critère PIB par habitant.

La réponse de la Belgique à cette consultation se prépare actuellement via un réseau d'experts au sein du CCPIE. Une coordination est également assurée avec les États membres susmentionnés afin de communiquer à la Commission européenne un message commun, cohérent et bien argumenté. En dehors

de de methodologie de repartition de l'objectif non ETS, la Belgique profitera également de cette consultation pour réitérer les autres priorités belges dans ce dossier, à savoir:

- premièrement, continuer et renforcer les politiques et mesures au niveau de l'Union européenne. Ces politiques comme l'écodesign, les labels énergétiques, les prestations énergétiques des bâtiments, les normes de CO₂ pour les véhicules aident les États membres dans la réduction de leurs émissions pour les secteurs non ETS et présentent l'avantage d'éviter un *carbon lock-in* et une distorsion des conditions de concurrence entre États membres.

- Deuxièmement, garantir un marché liquide et transparent des mécanismes de flexibilité intra-européens. Le prix du carbone doit refléter les besoins d'investissements à long terme. Cependant, il importe que, parallèlement, des mesures adéquates soient prises en matière de fuites de carbone, *carbon leakage*.

04.03 Daniel Senesael (PS): Madame la présidente, voilà une réponse claire, nette, précise et complète.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

05 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Els Van Hoof aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de toepassing van de wet tegen de illegale houthandel" (nr. 4196)

- de heer Dirk Van der Maelen aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het Europees engagement om ontbossing tegen te gaan" (nr. 4514)

05 Questions jointes de

- Mme Els Van Hoof à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'application de la loi contre le commerce illégal du bois" (n° 4196)

- M. Dirk Van der Maelen à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'engagement européen de lutte contre la déforestation" (n° 4514)

La **présidente**: Je tiens à rappeler aux membres que mercredi prochain, le 3 juin, notre commission tiendra des auditions sur le commerce illégal du bois et les moyens de lutter contre celui-ci.

05.01 Els Van Hoof (CD&V): Mevrouw de minister, twee jaar geleden werd op Europees niveau de Europese houtverordening aangenomen. Deze verordening bindt de strijd aan met de illegale houthandel. Sinds 3 maart 2013 heeft deze verordening ook kracht van wet in België. Er werd wel voorzien in een proefperiode van twee jaar om de verordening te laten rijpen en operationeel te laten worden.

In het raam van dat proces moet België uiterlijk op 30 april 2015 een eerste verplichte evaluatie van de Europese houtverordening bezorgen aan de Europese Commissie met betrekking tot de toepassing van die verordening gedurende de eerste twee jaren van haar inwerkingtreding.

In het kader daarvan heb ik een aantal vragen voor de minister.

De registratie van de controles die ter zake gebeuren of zijn gebeurd, moeten opgenomen worden in een register. Een blik op dit register leert ons dat de voorbije twee jaar in België nauwelijks zeven controles zijn gebeurd. Ter vergelijking, in Nederland heeft men sinds de inwerkingtreding van deze houtverordening reeds 140 controles gedaan. Hoe verklaart de minister dit grote verschil? Hoe verklaart de minister dat er in ons land slechts zeven controles werden uitgevoerd in de voorbije twee jaar?

Ik sprak al over de leerfase die in acht werd genomen. Gezien het lage aantal controles die in ons land de afgelopen twee jaren zijn gebeurd, stellen ngo's zich uiteraard vragen bij de toepassing en de handhaving van deze wetgeving. Wat zal de minister ondernemen om de toepassing en de handhaving te versterken, nu de rijpingsperiode van twee jaar achter de rug is? Welke initiatieven zal de regering nemen om de problematiek van de illegale houtkap ernstig te nemen?

Zoals ik reeds heb gezegd, heeft België ondertussen op 30 april 2015 een rapport moeten indienen bij de Europese Commissie. Kan de minister de bevindingen toelichten die België aan de Europese Commissie heeft overgemaakt?

België is een belangrijk doorvoerland van hout, vooral via de haven van Antwerpen. Kan de minister ook een

samenwerking met andere landen ter zake toelichten? Hoe kan deze verbeterd en geïntensifieerd worden? Hoe wil de minister dit bereiken?

05.02 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, ik moet mij vooreerst verontschuldigen, ik zal er volgende week niet zijn, aangezien ik voor de Kamer in het buitenland ben.

In 2008 heeft de Europese Unie zich geëngageerd om tegen 2020 de ontbossing ten minste te halveren en tegen 2030 de ontbossing volledig te stoppen. België heeft dit engagement van bij de start gesteund.

Nu, zeven jaar na dat Europees engagement, gaat de ontbossing aan een alarmerend tempo door. Dit heeft zware gevolgen voor lokale gemeenschappen die afhangen van tropische regenwouden voor hun levensonderhoud, voor de biodiversiteit en voor het klimaat. Een door de EU gefinancierde studie toont aan dat tussen 1990 en 2008 een oppervlakte ter grootte van Portugal verdwenen is om goederen te produceren die bestemd zijn voor en verbruikt worden in de Europese Unie.

Volgens ons is het tijd om actie te ondernemen. Nederland en Duitsland hebben zich reeds voorstander getoond van een Europees actieplan tegen ontbossing. In maart heeft de Britse regering laten weten dat een dergelijk initiatief haar steun zal krijgen. In Frankrijk horen we eenzelfde geluid, ook daar steunt men dat actieplan.

Mevrouw de minister, ten eerste, wat doet België om de resultaten van de door de EU gefinancierde studie op te volgen? Welke concrete inspanningen heeft België reeds ondernomen en welke inspanningen staan op stapel om het Europees engagement effectief te realiseren?

Ten tweede, welke resultaten kunnen door België voorgelegd worden?

Ten derde, bestaat er zoiets als een Belgisch actieplan of stappenplan waarin uitgewerkt is hoe België mee deze doelstellingen tracht te behalen?

Ten vierde, zal België actief deelnemen aan de evaluatie van het FLEGT-actieplan, dat momenteel aan de gang is en waarbij Europese lidstaten uitgenodigd worden om een bijdrage te leveren? Plant ons land om concrete voorstellen te doen met betrekking tot een toekomstig FLEGT-actieplan? Op welke manier zal België zich in de toekomst, in samenwerking met de Europese Commissie en Europese lidstaten, inzetten om de uitvoering van het FLEGT-actieplan effectief te bevorderen en te garanderen?

Ten vijfde, is België voorstander van een Europees actieplan dat de oorzaken van ontbossing aanpakt en onder meer het goed bestuur van bossen en land verbetert? Zou België een dergelijk actieplan actief steunen?

Ten zesde en ten slotte, wat is precies de inhoud van het Belgisch beleid aangaande tropische bossen, waarbij rekening gehouden wordt met klimaatverandering, ontwikkeling en voedselzekerheid?

05.03 Minister Marie-Christine Marghem: Mevrouw Van Hoof, dat verschil valt, enerzijds, te verklaren door het feit dat de wet die de ambtenaren van de FOD Volksgezondheid toelaat inspecties uit te voeren, overtredingen vast te stellen en sancties op te leggen, eind juni 2014 gepubliceerd werd in het *Belgisch Staatsblad*. Het betreft de wet van 25 april 2014 tot wijziging van de wet van 21 december 1998 betreffende de productnormen ter bevordering van duurzame productie- en consumptiepatronen en ter bescherming van het leefmilieu, de volksgezondheid en de werknemers en tot opheffing van de wet van 14 juli 1994 inzake de oprichting van een comité voor het toekennen van het Europees milieukeurmerk. De controles *sensu stricto* konden dan ook pas plaatsvinden vanaf eind juni 2014. Anderzijds is er momenteel, wat de human resources betreft, een halve voltijdse equivalent die zich bezighoudt met deze thematiek, zowel voor het opvolgen van het beleid als voor het uitvoeren van de controles. Dat houdt een lichte verbetering in ten opzichte van 2014, toen er nog een kwart voltijdse equivalent werd ingezet voor deze taken.

Naast de vergelijking van het aantal inspecties tussen landen, moet er ook worden vermeld dat België zich heeft onderscheiden door de maatregelen die werden genomen toen er ernstige twijfels waren omtrent de wettelijkheid van bepaalde houtladingen die werden ingevoerd in België. We hebben verhinderd dat er producten op de markt werden gebracht zolang hierover twijfel bestond en we hebben heel wat stappen ondernomen om duidelijkheid te krijgen over het wettelijk statuut van de producten. Die onderzoeken hebben

een grote weerslag gehad binnen de Europese Unie en in de producerende landen.

Point 2. Nous estimons que des progrès peuvent être réalisés en la matière en structurant les interactions entre les différentes parties prenantes concernées, principalement les associations représentant les opérateurs et les organisations non gouvernementales (ONG). Ces acteurs disposent en effet d'informations pertinentes récoltées dans les pays producteurs de bois et qui, si elles sont partagées, permettraient d'améliorer les systèmes de diligence raisonnée de l'ensemble des opérateurs. J'organiserai personnellement, dans les semaines qui viennent, une concertation allant dans ce sens. De plus, nous plaçons pour obtenir des moyens supplémentaires affectés à ce dossier.

Point 3. Dans ce rapport, nous fournissons, à la demande de la Commission européenne, des précisions par rapport aux points suivants: les différentes administrations impliquées dans la mise en œuvre en Belgique, le cadre législatif belge permettant de sanctionner les violations aux dispositions du règlement, la manière dont nous établissons un plan de contrôle basé sur le risque, le nombre de contrôles effectués jusqu'à présent dans le cadre de ce règlement et le nombre de plaintes reçues, les différents contacts établis avec des pays tiers dans le cadre de l'exécution des contrôles, les ressources disponibles pour la mise en œuvre de ce règlement en Belgique et enfin, l'assistance technique fournie aux opérateurs pour la mise en œuvre des dispositions de ce règlement. Ce rapport est transmis aux différentes parties prenantes de ce dossier et est disponible sur demande auprès de l'autorité compétente.

Point 4. La coopération avec les autres États membres de l'Union européenne et la Commission européenne se passe dans le cadre du Comité FLEGT institué par le règlement et a notamment pour but d'avoir une interprétation commune de la législation, et en particulier du principe de diligence raisonnée, en développant par exemple un document de guidance, et d'assurer que la mise en œuvre soit similaire dans tous les pays membres de l'Union européenne. Une coopération opérationnelle entre les autorités compétentes européennes se déroule également dans le cadre de contrôles spécifiques. Cette coopération consiste principalement à échanger des informations à propos d'opérateurs travaillant dans plusieurs pays européens, à coordonner des actions sur des produits transportés à travers plusieurs pays européens, à adresser des requêtes communes vers des pays tiers lorsque des questions relatives à la légalité de certains produits arrivés en différents points de l'Union européenne se sont posées. C'est dans ce cadre que l'autorité compétente belge agit dans le cas de produits de bois arrivant, via la Belgique, à destination d'opérateurs situés dans un autre pays de l'Union européenne.

À la lumière des résultats de nos investigations passées, la coopération avec des pays tiers peut être améliorée.

Nous travaillons en ce sens avec les Affaires étrangères ainsi que par l'entremise d'organisations internationales comme Interpol.

Ik ga nu in op de vier vragen van de heer Van der Maelen.

Ik begin met de eerste vraag. België draagt bij tot de doelstelling door haar Europese verplichtingen in het kader van de Europese Unie, de houtverordening, uit te voeren. België benadrukt eveneens het gecertificeerd hout door middel van twee instrumenten. Het eerste instrument is een sectorovereenkomst tussen de overheid, de houtfederaties en de distributiesector om het aanbod aan gecertificeerd hout in de winkels te doen toenemen. Het tweede instrument zijn de clausules van de aanbestedingen. Zij geven voorrang aan gecertificeerd hout, maar ook aan gecertificeerd papier.

Deuxième point: les principaux résultats par les acteurs belges ont trait à:

- l'engagement global du secteur pour respecter le système de diligence raisonnée,
- les contrôles effectués pour des lots mis sur le marché belge;
- le transfert d'informations vers d'autres pays de l'Union européenne pour du bois transitant par Anvers;
- des contacts avec les autorités brésiliennes pour vérifier la validité de certains documents;
- des politiques d'achats publics visant à favoriser le bois certifié et les produits dérivés, comme le papier;
- une augmentation de la part de bois certifié offerte à la vente.

En réponse à votre troisième question, je puis vous dire que l'engagement de la Belgique se fait au travers des politiques européennes qui, dans ce contexte, ont un effet global plus fort que nos politiques nationales.

Et enfin, pour votre dernière question, sur le principe, nous ne pouvons que soutenir un tel plan. Nous

devons cependant rester prudents à la vue des difficultés déjà rencontrées pour la bonne mise en œuvre du règlement bois. Les mesures découlant d'un tel plan devraient être réalistes pour pouvoir être mises en œuvre sur le terrain et vérifiées par les autorités.

Ik dank u voor uw aandacht.

05.04 Els Van Hoof (CD&V): Mevrouw de voorzitter, ik dank de minister voor haar antwoord. Ik zal in ieder geval ook het rapport opvragen dat u heeft overgezonden aan de Europese Commissie, mevrouw de minister. Het lijkt mij interessant om de concrete gegevens te kennen die u heeft opgesomd.

Het lijkt mij belangrijk om een tandje bij te steken. Ik heb in uw antwoord gehoord dat u een aantal verbeteringspunten ziet. Ik meen dat dit van belang is, aangezien wij toch een draaischijf zijn, ook via de Antwerpse haven, van de internationale houthandel. Ik noem even een aantal cijfers. Wat de handel in Kameroens hout betreft, staan wij op nummer 1. Zelfs voor Brazilië zijn wij toegangspoort nummer 5 in de wereld. Dit geeft toch aan dat hier heel wat hout wordt getransporteerd, al dan niet illegaal.

De inrijpingsperiode is nu zowat twee jaar oud. De moeilijkheid ligt uiteraard bij de handhaving van de houtverordening. U haalt zelf ook aan dat u een halfzijdse equivalent heeft om in te staan voor die handhaving. Er zijn heel beperkte middelen. Volgens Greenpeace gaat het amper over 20 à 30 000 euro. Ik hoor u ook zeggen dat u binnenkort overleg zult plegen om de middelen en het aantal personeelsleden te verhogen. Zo niet komen we met die verordening in een context van straffeloosheid terecht.

De zorgvuldigheidsvereisten moeten worden nageleefd door de marktdeelnemers. Er is trouwens niet eens een transparante lijst van marktdeelnemers. Het is dan ook van belang om van start te gaan met een doeltreffend beleid. Ik hoop dat het overleg, zowel intern met de ngo's als met de FOD Buitenlandse Zaken, de vraag naar een Europese aanpak zal versterken.

05.05 Marie-Christine Marghem, ministre: Une petite précision, madame la présidente, la concertation aura lieu le 7 septembre prochain.

05.06 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mevrouw de minister, ik had zes vragen. Ik heb een antwoord gekregen op vier vragen. Ik vermoed dat u geantwoord hebt op een vraag die ik eerder aan minister Reynders gericht heb en die buiten mijn weten in deze commissie aan bod gekomen is, terwijl ik er niet was. Ik wil u vragen of u mij een schriftelijk antwoord op die andere vragen kunt bezorgen, zodat ik u daarmee niet meer lastig hoeft te vallen.

Ik wil alleen zeggen: de regering is een en ondeelbaar. Dit is niet alleen uw verantwoordelijkheid. Ook de minister van Ontwikkelingssamenwerking en de minister van Buitenlandse Zaken zijn verantwoordelijk. Ik heb vernomen dat op Buitenlandse Zaken aan een beleidsnota inzake ontbossing in Afrika gewerkt wordt. Ik wil er sterk op aandringen dat de regering daar werk van maakt. Gisteren nog heeft Greenpeace Africa een nieuw rapport uitgebracht over de houtkap in Congo, genaamd *Trading in Chaos*. Daarin is te lezen welke negatieve impact de houtkap heeft op het milieu, maar ook hoe weinig Congo daarvoor terugkrijgt. Ik meen dat dit dus een prioritair aandachtspunt moet zijn van de regering.

Ik neem mij voor deze discussie ook met uw collega's De Croo en Reynders op te nemen. Het spijt mij, nog eens, dat ik er volgende woensdag niet bij zal kunnen zijn wegens buitenlandse verplichtingen. Anders had ik graag deelgenomen aan het debat.

05.07 Minister Marie-Christine Marghem: Geen probleem, ik zal u de antwoorden op die twee vragen opsturen.

La **présidente:** Les transmettez-vous également au secrétariat de la commission?

05.08 Marie-Christine Marghem, ministre: Certainement, madame la présidente.

La **présidente:** Merci bien.

Comme votre micro a été coupé, je me permets de vous demander une confirmation à propos de la réunion de concertation. Elle est bien prévue pour le 7 septembre?

05.09 Marie-Christine Marghem, ministre: Oui, c'est bien cela.

La **présidente**: Pour information, le 3 juin, nous recevons quelqu'un de la Commission européenne, un représentant de Greenpeace et du WWF, ainsi qu'un membre du SPF Environnement. Un agent des douanes est également invité, mais nous attendons sa confirmation. Enfin, nous entendrons un représentant de la Fédération des importateurs de bois.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

06 Vraag van mevrouw Anne Dedry aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "wand- en plafondbekleding" (nr. 4085)

06 Question de Mme Anne Dedry à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les revêtements de murs et de plafonds" (n° 4085)

Président: Daniel Senesael.

Voorzitter: Daniel Senesael.

06.01 Anne Dedry (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, sinds 1 januari 2015 is het koninklijk besluit tot vaststelling van de drempelniveaus voor de emissies naar het binnenmilieu van bouwproducten voor bepaalde beoogde gebruiken van kracht. De bedoeling van die reglementering is om de binnenlucht te zuiveren. Die is vaak immers nog van slechtere kwaliteit dan de buitenlucht. Het koninklijk besluit waarvan sprake legt limietwaardes op voor het vrijkomen van chemische stoffen uit vloerbekleding.

Wand- en plafondbekleding kunnen op dezelfde manier schadelijk zijn voor de gezondheid.

Mevrouw de minister, het was de bedoeling om in de toekomst ook maximumwaardes op te leggen voor wand- en plafondbekleding. Bent u nog steeds van plan om dat te doen? Wat is de stand van zaken? Tegen wanneer mogen we daarover meer duidelijkheid en informatie verwachten?

06.02 Minister Marie-Christine Marghem: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Dedry, de uitbreiding van het koninklijk besluit naar plafond- en wandbekleding staat zeker op de agenda. Het is namelijk belangrijk om een gelijk speelveld te creëren door alle bronnen van gevaarlijke stoffen naar het binnenmilieu aan te pakken, bij voorkeur op een gelijkaardige manier. Ook de Hoge Gezondheidsraad, de Raad voor het Verbruik en de Federale Raad voor Duurzame Ontwikkeling bevestigen dat streven in officiële adviezen.

Où en est-on maintenant? L'année dernière, nous avons entamé une étude préparatoire à l'élargissement du champ d'application de l'arrêté royal établissant les niveaux de seuils pour les émissions de substances émanant de produits de la construction aux revêtements des murs et des plafonds afin d'avoir une meilleure vision des définitions des matériaux et du marché. Une première analyse des risques faisait également partie des objectifs. Le rapport définitif a été approuvé le 13 mars 2015. Entre-temps, un workshop a déjà eu lieu avec une large participation des différentes parties concernées le 23 février 2010.

Nous devons à présent traiter les résultats de l'étude et du workshop. Le workshop a montré qu'il sera nécessaire de poursuivre la concertation avec certains acteurs, par exemple certaines plaques confectionnées dans une matière à base de bois et certaines peintures, surtout parce que les exigences figurant dans l'arrêté royal publié sont plus difficiles à atteindre étant donné qu'il existe bien plus de revêtements pour murs que de revêtements de sols. Ces exigences sont basées sur de récentes recommandations européennes en cours d'élaboration. Nous pouvons certainement vous communiquer des informations complémentaires ultérieurement si vous le désirez.

Tous les acteurs industriels ont fait l'éloge de l'approche de l'arrêté royal précédent et nous voulons dès lors aborder l'élargissement de la même manière, ce qui veut dire une combinaison de critères scientifiquement étayés, la création d'une base et la prise en compte de l'impact sur les marchés belge et européen en vue de réaliser des avancées.

Quand pouvons-nous attendre davantage de clarté et puis-je fournir un calendrier précis? Au cours du deuxième semestre de 2015; nous élaborerons une première proposition et nous nous concerterons avec les différentes parties concernées. Cela prendra plusieurs mois, suite à quoi nous suivrons les procédures d'avis officielles: notification européenne, conseil consultatif belge, etc. Nous attendrons dès lors une

publication en vue d'un élargissement en 2016 au plus tôt. Entre-temps, nous aurons appris davantage de choses pour la mise en œuvre de l'arrêté royal existant et la méthode européenne harmonisée de test nous aura permis d'acquérir une plus grande expérience.

06.03 Anne Dedry (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, het neemt allemaal heel veel tijd in beslag. Ik ben zeker geïnteresseerd om de bijkomende informatie te ontvangen.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'utilisation des produits phytosanitaires de la famille des néonicotinoïdes" (n° 3653)

07 Vraag van mevrouw Muriel Gerken aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het gebruik van fytosanitaire producten van de familie van de neonicotinoïden" (nr. 3653)

07.01 Muriel Gerken (Ecolo-Groen): Madame la ministre, le 19 mars dernier, l'Assemblée nationale française a voté l'interdiction, à partir de janvier 2016, des produits phytosanitaires de la famille des néonicotinoïdes parce que ceux-ci sont réputés toxiques pour les abeilles, qui sont évidemment des pollinisateurs indispensables à la fois pour la biodiversité mais aussi pour toute notre chaîne alimentaire. Cette interdiction porte sur toute la famille des néonicotinoïdes pour éviter d'utiliser, parce que l'on sait que ça se pratique, des formules voisines appartenant à la même famille mais qui permettent d'éviter les mesures de restriction qui existent déjà concernant ces substances.

Pour formuler cette question, je me suis permise d'utiliser des extraits du "Sillon belge" parce que je trouve intéressant que nos agriculteurs mettent en évidence les dégâts, les risques et la toxicité relevée suite aux conclusions de toute une série d'études, plus précisément 800 études parues depuis une vingtaine d'années, où il apparaît chaque fois qu'il faut durcir les réglementations concernant ces néonicotinoïdes, le Fipronil notamment, et qu'il faut vraiment planifier leur suppression progressive à l'échelle mondiale et donc dès lors à l'échelle européenne et nationale, les risques étant évidents sur la santé de notre environnement et des abeilles. Autre élément intéressant, de plus en plus, les études mettent en évidence que les conséquences sont perçues sur d'autres insectes, sur d'autres animaux invertébrés mais également sur des animaux vertébrés. Ainsi, une étude flamande parue il y a quelques semaines montre qu'il y a pollution des eaux en Flandre due à des substances appartenant à cette famille.

Suite à ces différents constats, des mesures ont déjà été prises qui vont dans le même sens et qui partent des mêmes observations comme le règlement européen 485/2013 qui restreint l'usage de trois néonicotinoïdes à l'enrobage de semences des céréales d'hiver uniquement et à la pulvérisation après floraison des cultures attractives pour les abeilles ou l'autre règlement 781/2013 qui interdit presque totalement l'usage du Fipronil.

Il va y avoir une évaluation deux ans après ces mesures. Elle devrait se dérouler après décembre 2015. Il y a à la fois des mesures à prendre, me semble-t-il, pour la Belgique pour que cette évaluation se fasse bel et bien et qu'on ne l'oublie pas, pour utiliser une formule légère. Mais il est également intéressant voire indispensable, me semble-t-il, de prendre des mesures plus restrictives que celles qui existent maintenant, à l'image de la France.

Le gouvernement belge a-t-il l'intention d'aller dans ce sens-ci? Dispose-t-on, au niveau belge, d'éléments qui peuvent déjà mettre en évidence les effets des restrictions des moratoires qui sont déjà en cours pour des substances de cette famille?

Mes questions portent essentiellement sur l'avenir et les évaluations. En a-t-on déjà? Veillerons-nous à ce que cette évaluation se fasse aux niveaux belge et européen?

07.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, madame Gerken, les relevés de mortalité des abeilles domestiques réalisés dans le cadre d'Epilobee, projet non reconduit en 2015 que vous connaissez certainement, se sont poursuivis en 2014. L'analyse de ces données n'a pas encore été finalisée. Nous ne pouvons donc pas savoir s'il y a eu une amélioration depuis 2013.

Mon collègue, le ministre Borsus, est compétent pour l'autorisation des produits phytopharmaceutiques et c'est avec le soutien de son administration que je peux vous fournir les réponses suivantes.

Les restrictions des substances actives imidaclopride, thiaméthoxam et clothianidine sont entrées en vigueur fin 2013 et n'ont donc pas produit des effets significatifs sur les ventes en 2013. En 2014, sur la base de statistiques non encore consolidées, donc provisoires, on peut observer une baisse, par rapport à l'année 2012, de 14,3 % pour la clothianidine, de 7,4 % pour l'imidaclopride et de 71,2 % pour le thiaméthoxam. Pour l'ensemble des trois néonicotinoïdes, cela représente une baisse de 36 %. Le Fipronil n'est plus vendu en Belgique depuis des années.

Il est trop tôt pour établir un lien entre ces restrictions et la santé des abeilles. Par ailleurs, le lien direct et immédiat entre les ventes des néonicotinoïdes et la santé des abeilles n'a pas été établi et ne pourra peut-être pas l'être à l'avenir pour les raisons suivantes. Je cite les raisons qui m'ont été indiquées.

Premièrement, il est généralement reconnu que les causes de la mortalité des abeilles sont multifactorielles. Des mesures qui visent un des facteurs potentiels ne peuvent, dès lors, garantir un effet significatif.

Deuxièmement, les restrictions des néonicotinoïdes ont été imposées à la suite de la conclusion d'une étude de l'Autorité européenne de Sécurité des aliments (EFSA), selon laquelle il n'a pas été démontré de façon satisfaisante que l'utilisation de ces substances sous forme de granulés et comme traitement de semences dans certaines cultures est sans danger pour les abeilles.

En d'autres mots, ces mesures ne résultent pas d'un constat d'effets quantifiables des néonicotinoïdes sur les abeilles suite à des traitements en pratique mais de l'incertitude en ce qui concerne l'impact possible de ces substances. Nous n'avons donc pas l'analyse scientifique pertinente et sûre.

Enfin, les néonicotinoïdes sont assez persistants. Il n'est donc pas exclu que ces substances restent présentes dans l'environnement et que celles-ci produisent leurs effets avec un retard, les abeilles étant potentiellement exposées à des niveaux nuisibles pendant un certain temps après les restrictions.

Le Conseil supérieur de la Santé a été chargé de se pencher sur les études récentes sur les néonicotinoïdes et notamment sur les articles de la Task Force on Systemic Pesticides. Dans ce même mandat, le Conseil a également été chargé d'évaluer l'impact sur la santé humaine et notamment sur la toxicité développementale qui fait l'objet de l'étude de Kimura-Kuroda que vous avez citée.

Le Conseil devrait soumettre son avis dans les mois qui suivent et sur base de cet avis, mon collègue le ministre Borsus, qui est compétent pour l'autorisation des produits phytopharmaceutiques, devra décider si des mesures s'imposent, en bonne entente avec la ministre De Block et moi-même. Par ailleurs, les évaluations des néonicotinoïdes au niveau de l'Union européenne continue. Après avoir évalué les effets des néonicotinoïdes appliqués sous forme de granulés ou de traitements de semences, l'Agence européenne pour la Sécurité alimentaire est maintenant en train de finaliser les conclusions sur les quatre types d'applications de ces substances, notamment les traitements foliaires. Ces conclusions seront suivies d'un débat au niveau européen quant à la nécessité d'appliquer des restrictions plus sévères ou éventuellement moins sévères.

La base scientifique n'est pas encore aboutie et sûre. Le travail continue mais on montre bien que le Conseil supérieur de la Santé se préoccupe de cela et finalise des études qui vont donner des résultats pour l'autorisation ou non de produits phytopharmaceutiques.

07.03 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Madame la ministre, il est temps que le Conseil supérieur de la Santé se penche sur la question. C'est quand même assez étonnant qu'il ne l'ait pas fait plus tôt après le nombre incroyable d'études qui montrent qu'il y a des incidences. Les néonicotinoïdes sont-ils le seul facteur de disparition des abeilles? Non! En sont-ils un? Oui, il y a un consensus pour le dire. Le fait d'en interdire l'usage aura évidemment des conséquences auprès des producteurs qui doivent développer des substituts, et on sait qu'il en existe. Ce sera une volonté politique qui fera qu'ils se dirigeront vers les substituts. Et cela ne se fera que si les États sont clairs! Des dangers sont mis en évidence non pas encore pour l'homme mais pour toutes les autres espèces que j'ai citées. Je pense dès lors qu'il faut prendre une position qui force l'industrie à aller vers d'autres substances.

Je sais que les betteraviers belges sont particulièrement préoccupés. Que se passera-t-il si on prend des

mesures? S'ils sont inquiets, c'est parce que les sucreries ont des exigences de production vis-à-vis d'eux. Ils sont prêts à mettre leur santé en péril pour pouvoir continuer à vivre de leur activité. C'est donc à nouveau au politique de les soutenir pour éviter qu'ils ne soient victimes d'expositions à des produits dont il faudra de toute façon assumer la responsabilité après puisqu'on risque, comme pour d'autres substances toxiques, de devoir réparer les dégâts parce qu'on n'a pas pris les mesures suffisantes quand il était encore temps.

J'insiste donc pour qu'on prenne des mesures et pour que cette évaluation du règlement européen après deux ans ait bien lieu après décembre 2015.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Question de M. Daniel Senesael à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le 7^{ème} Forum mondial de l'eau" (n° 3826)

08 Vraag van de heer Daniel Senesael aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het 7^{de} Wereld Water Forum" (nr. 3826)

Présidente: Muriel Gerkens.

Voorzitter: Muriel Gerkens.

08.01 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, du 12 au 17 avril dernier, la 7^e édition du Forum mondial de l'eau s'est tenue en Corée du Sud. Cette année, l'événement avait pour thème "L'eau pour notre avenir". Il y était question d'accès à l'eau et d'équité dans la façon de la répartir.

L'eau est un bien commun de l'humanité, qui est indispensable à la vie et au développement socio-économique des populations. Le droit à l'eau potable et à l'assainissement doit constituer un droit humain inscrit dans les Constitutions nationales et respecté dans les relations internationales. À cet égard, il est essentiel que la Belgique plaide à tous les niveaux pour une gestion publique et transparente de l'eau.

Madame la ministre, l'autorité fédérale était-elle représentée à ce Forum en Corée du Sud? Quels messages notre pays a-t-il défendus lors de ces débats? Quelles analyses livrez-vous des travaux de ce sommet et de ses conclusions?

08.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Madame la présidente, chers collègues, le *Coormulti Développement durable*, qui est l'organe de coordination développement durable de l'autorité fédérale avec les entités fédérées, a traité de ce Forum lors de sa réunion du 10 mars 2015. L'approche a été fournie par le Groupe directeur Eau du Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE).

Le CCPIE considère le Forum mondial de l'eau comme un circuit informel, aucun traité n'ayant institué le Forum en question. La diplomatie française a toutefois œuvré en faveur d'une telle initiative, en faisant du lobbying bien compris au travers de différents canaux après la clôture de la dernière édition du Forum qui s'est tenue à Marseille.

La Belgique suit donc ce dossier, mais uniquement sous un angle défensif, selon l'expression des diplomates. Officiellement, il n'y a pas eu de participation de la Belgique à ce Forum. Le secteur de l'eau n'y a pas davantage participé.

Parmi les Objectifs du Millénaire, qui se terminent à la fin de cette année, figure la réduction de moitié du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable. Cet objectif a été atteint et plus de 2,3 milliards de personnes ont obtenu un accès à l'eau potable ces dernières années. Sur le plan sanitaire également, d'importants progrès ont été faits.

Il reste néanmoins des défis à relever et les progrès enregistrés varient selon les endroits. C'est ce qui explique le nouvel agenda de l'après 2015 en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable qui succède aux Objectifs du Millénaire, concernant lequel un accord devrait intervenir en septembre, et qui intègre un objectif de développement durable en matière de gestion durable de l'eau et d'assainissement pour tous. La Belgique soutient l'inscription de cet objectif lié à l'eau dans l'agenda de l'après 2015 et participe activement aux négociations y afférentes.

08.03 Daniel Senesael (PS): Madame la présidente, à ce stade-ci, je voudrais remercier Mme la ministre pour sa réponse. Je vais cependant investiguer davantage car il me semble qu'on soit absent dans ce domaine. Mais peut-être n'est-ce qu'une impression. Je reviendrai plus tard sur la question.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente**: La question n° 4056 de Mme Temmerman est reportée à sa demande.

Madame la ministre, nous lui signalerons cependant que vous avez apporté des éléments de réponse dans le cadre du débat sur la Conférence de Paris. Nous l'inviterons à la consulter.

La réunion publique de commission est levée à 17.15 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.15 uur.